

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 20 octobre 2022**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 186 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Véronique PRADEL représentée par Laure-Agnès CARADEC - André BERTERO représenté par Yves WIGT - René-François CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Lourdes

MOUNIEN représentée par Dona RICHARD - Sylvaine DI CARO représentée par Gérard BRAMOULLE - Anne REYBAUD représentée par Pascal MONTECOT - Corinne BIRGIN représentée par Romain BRUMENT - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Henri PONS - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Grégory PANAGOUDIS représenté par Jocelyne POMMIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Kayané BIANCO - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Laurence SEMERDJIAN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Cédric JOUVE représenté par Marie MICHAUD - Aïcha SIF représentée par Sébastien BARLES - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Hervé MENCHON représenté par Eric SEMERDJIAN - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO représentée par Cédric DUDIEUZERE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Yves MESNARD représenté par Michel ILLAC - Patrick PIN représenté par Magali GIOVANNANGELI - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Patrick GRIMALDI représenté par Eric CASADO - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Moussa BENKACI représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Françoise TERME représentée par Régis MARTIN - Nassera BENMARNIA représentée par Prune HELFTER-NOAH - Denis ROSSI représenté par Amapola VENTRON - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Agnès FRESCHER représentée par Gilbert SPINELLI - Laure ROVERA représentée par Marcel TOUATI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - René RAIMONDI - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Vincent DESVIGNES représenté à 15h36 par Fabrice POUSSARDIN - Olivier GUIROU représentée à 16h20 par Franck SANTOS - Pierre HUGUET représenté à 16h40 par Lydia FRENTZEL - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h48 par Christian AMIRATY - Claude FERCHAT représenté à 16h51 par Marie MARTINOD - Anne-Laurence PETEL représentée à 16h54 par Philippe KLEIN - Nicole JOULIA représentée à 17h par David YTIER - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVE représentée à 17h05 par Frédéric GUELLE - Eric CASADO représenté à 17h07 par Yves VIDAL - Robert DAGORNE représenté à 17h26 par Danièle MILON - François BERNARDINI représenté à 17h40 par Martial ALVAREZ.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sophie GRECH à 15h55 - Georges ROSSO à 16h27 - Sophie AMARANTINIS à 16h28 - Bernard MARANDAT à 16h31 - Sophie JOISSAINS à 16h36 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h38 - Stéphane RAVIER à 16h39 - Gérard AZIBI à 16h46 - Anthony KREHMEIER à 16h46 - Bernard DESTROST, Philippe GRANGE à 16h55 - Vincent KORNPROBST à 16h50 - André MOLINO à 17h01 - Rémi MARCENGO à 17h02 - Sophie ARRIGHI à 17h03 - Yannick OHANESSIAN à 17h06 - Claudie MORA à 17h07 - Maxime MARCHAND à 17h08 - Frédéric CORNAIRE à 17h09 - Lyèce CHOULAK, Sébastien JIBRAYEL à 17h15 - Francis TAULAN, Kayané BIANCO, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Stéphane PAOLI, Gérard BRAMOULLÉ, Jean-Christophe GRUVEL à 17h20 - Stéphanie HERNANDEZ à 17h21 - Yannick GUERIN à 17h25 - Christian NERVI, Laurent BELSOLA, Roger GUICHARD à 17h30 - Alexandre DORIOL, Anne MEILHAC à 17h35 - Serge PEROTTINO à 17h40 - Michel RUIZ à 17h42 - Pierre LEMERY, Pascale MORBELLI, Isabelle ROVARINO, Ulrike WIRMINGHAUS, Loïc GACHON à 17h45 - Marcel TOUATI, Eléonore BEZ, Arnaud KELLER à 17h48 - Lionel DE CALA, Bernard RAMOND à 17h50 - Christian PELLICANI à 17h59 - Etienne TABBAGH, Daniel AMAR à 18h05 - Ferouz MOKHTARI à 18h08.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **URBA-020-12622/22/CM**

### **■ Approbation de l'intégration des communes de Berre-l'Etang et de Saint-Chamas au capital de la Société Publique Locale Sens Urbain**

**30148**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les Communes de Miramas, de Fos-sur-Mer et la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les actionnaires de la Société Publique Locale (SPL) SENS URBAIN, créée le 14 décembre 2015 pour se doter d'un outil d'aménagement et de développement sur le secteur Ouest Métropolitain.

Le capital social de 700 000€ est réparti en 7 000 actions de 100€ chacune et l'effectif du Conseil d'Administration est de 9 membres.

La Métropole détient 2 800 actions soit 40% du capital et a désigné 3 administrateurs, la Ville de Miramas détient 2 590 actions soit 37% du capital et a désigné 3 administrateurs, enfin la Ville de Fos-Sur-Mer détient 1 610 actions soit 23% et a désigné 3 administrateurs.

Il est rappelé qu'une SPL permet de mener des opérations qui concourent à l'intérêt général, au développement et à l'attractivité du territoire de ses membres, dans un contexte de performance, gain de temps et simplicité juridique, puisque considérée comme un opérateur interne (ou « in house » au sens de la réglementation européenne), elle n'a pas à être mise en concurrence par ses actionnaires lorsqu'elle réalise des opérations préalablement définies dans ses statuts.

Les Communes de Berre-l'Etang et de Saint-Chamas ont fait part de leur souhait de devenir membres de la SPL Sens Urbain.

Il est en conséquence proposé d'augmenter le capital social de 150 000€, ce qui aura pour effet de porter son montant à 850 000€ par l'émission de 1 500 actions nouvelles, chacune à la valeur nominale, soit 100€.

1 300 actions seront cédées à Commune de Berre-l'Etang et 200 actions à celle de Saint-Chamas. Il est précisé que la Métropole Aix-Marseille-Provence, ne souhaitant pas souscrire à l'augmentation de capital à son bénéfice, ne fait pas valoir son droit préférentiel de souscription des nouvelles actions.

Afin d'adapter la représentation des actionnaires au sein du Conseil d'Administration, la représentation de la Commune de Fos-sur-Mer sera ramenée à 2 membres, la représentation de la Commune de Miramas et de la Métropole Aix-Marseille-Provence reste inchangée (3 membres). 3 nouveaux membres intégreront le Conseil d'Administration, dont 2 administrateurs pour la Commune de Berre-l'Etang et 1 pour la Commune de Saint-Chamas, portant le nombre total d'administrateurs à 11

Cette adhésion a pour effet d'entraîner la modification statutaire dont le projet est joint en annexe. Les conséquences sur l'actionnariat sont synthétisées dans les tableaux ci-dessous.

<b>AVANT MODIFICATION DES STATUTS</b>				
Collectivités actionnaires	Capital détenu	Nombre d'actions	Répartition en pourcentage	Répartition des administrateurs en nombre
MAMP	280 000,00 €	2800	40	3
MIRAMAS	259 000,00 €	2590	37	3
FOS SUR MER	161 000,00 €	1610	23	3
	700 000,00 €	7000		9

<b>APRES MODIFICATION DES STATUTS</b>				
Collectivités actionnaires	Capital détenu	Nombre d'actions	Répartition en pourcentage	Répartition des administrateurs en nombre
MAMP	280 000,00 €	2800	32,94	3
MIRAMAS	259 000,00 €	2590	30,47	3
FOS SUR MER	161 000,00 €	1610	18,94	2
BERRE L'ETANG	130 000,00 €	1300	15,29	2
ST CHAMAS	20 000,00 €	200	2,35	1
	850 000,00 €	8500		11

Les évolutions de statuts doivent être approuvées par délibérations du Conseil de la Métropole et des Conseils Municipaux des Communes actionnaires

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après

### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le projet de modification des statuts.

#### **Où le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que les statuts de la SPL Sens Urbain doivent être modifiés pour acter les nouvelles répartitions du capital et des sièges, ainsi que la nouvelle composition du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales consécutives à l'entrée des Communes de Berre-l'Etang et de Saint-Chamas au capital de la SPL.

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée l'entrée de la Ville de Berre-l'Etang et de la Ville de Saint-Chamas au capital de la SPL Sens Urbain, induisant :

- Une augmentation du capital de 150 000 euros réservée à la Commune de Berre-l'Etang à concurrence de 130 000 euros et à la Commune de Saint-Chamas à concurrence de 20 000 euros, ce qui a pour effet de porter le capital de 700 000 euros à 850 000 euros.
- Une nouvelle répartition du capital de la SPL ainsi qu'une nouvelle répartition des sièges composant le nouveau Conseil d'Administration, comme précisé dans le rapport ci-dessus.

**Article 2 :**

Sont approuvés les statuts de la SPL Sens Urbain ci-annexés, modifiés en conséquence.

**Article 3 :**

Est approuvée la renonciation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au droit préférentiel de souscription, conformément à l'article 9 des statuts.

**Article 4 :**

Monsieur Frédéric Vigouroux, Conseiller Métropolitain représentant la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Assemblée Générale extraordinaire de la SPL, est autorisé à voter en faveur des résolutions concrétisant l'intégration des Communes de Berre-l'Etang et Saint-Chamas par augmentation du capital.

**Article 5 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document concourant à la bonne exécution du présent rapport.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Commande publique,  
Aménagement, SCOT - planification (PLUi)  
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT